



SG/ UCCO/...../2017

RABAT, LE :

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lancement d'un nouveau service permettant la notification des infractions aux citoyens par SMS

Dans le cadre de ses efforts permanents pour l'amélioration des services rendus aux citoyens, le Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau a lancé un nouveau service permettant la notification par SMS des infractions routières enregistrées par les radars fixes.

Ce nouveau service est gratuit et s'inscrit dans le cadre de l'enrichissement des fonctionnalités proposées par l'application mobile « **Infractions Routières** ». L'objectif est de multiplier les moyens de notification des infractions constatées par les radars fixes, en vue de renforcer la sécurité routière et faire bénéficier les citoyens du paiement des amendes minorées comme le stipulent les derniers amendements du code de la route.

Par ailleurs, l'application mobile « infractions routières » a enregistré, depuis son lancement en Avril 2016, plus de **340 000** installations, avec une moyenne de 15 000 consultations par jour. Ladite application permet aux citoyens de consulter leurs infractions au code de la route et le solde de points de leurs permis de conduire, elle informe également les conducteurs sur les démarches à suivre pour payer leurs amendes, pour les contester ou récupérer les points retirés, conformément à la nouvelle réglementation du code de la route.

